REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-=-=-=-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-=-=-

PORTO-NOVO, le 28 MARS 1962.-

/_/)ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
-=-

DECRET N° 62-149/PR.MFT.
portant nomination d'un Conseiller Technique.

-=-=-=-=-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 71/PCM du 3 Juin 1959 portant statut du personnel servant dans un Cabinet ministériel;

VU le Décret n° 83/PCM/CI. du 4 Juillet 1959, fixant la rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet ministériel et les actes modificatifs subséquents;

VU la loi n° 59-16/ALD. du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu ;

Sur proposition du Ministre des Finances et du Travail.

Le Conseil des Ministres entendu ;

/_/) É C R Ê T E :
=========

ARTICLE 1er.- Mr. KPOGNON Yédomon Stanislas, Inspecteur National du Travail est nommé Conseiller Technique au Ministère des Finances et du Travail.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui aura effet pour compter du 1er Janvier 1962 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	5
MINISTRES	13
S.G.G.	4
M.F.T.	5
TRESOR	3
C.F.	2
SOLDES	3
A.N.D.	8

Pour le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
absent;
Le VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

S.M. APITHY